

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE et EFFICACITE ENERGETIQUE (MEE)

Famille des métiers TNE (transitions numérique et énergétique)

EN APPRENTISSAGE



LYCÉE
ARAGON

Métiers de l'énergie et
du développement durable

TERRE DE RÉUSSITES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former les futur-e-s technicien-ne-s chargé-e-s de la maintenance préventive et corrective des installations énergétiques et climatiques. Ces futur-e-s professionnel-le-s doivent pouvoir intervenir sur des installations sanitaires, thermiques et de climatisation de toutes tailles et de tous types.

ACCES DIRECT



SCAN ME

POUR QUI ?

La formation s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans :
- issus de classe de 3^{ème} ;
- titulaires d'un CAP du même champ professionnel.

DURÉE DE LA FORMATION

- Coursus de 3 ans
- 700 heures de cours par an au centre de formation
Le reste de la formation se fait en entreprise (l'apprenti a droit à 5 semaines de congés payés par an).

QUELS MÉTIERS APRÈS LA FORMATION ?

- Plombier/plombière
- Technicien-ne de maintenance en chauffage
- Technicien-ne d'exploitation du réseau gaz
- Technicien-ne d'intervention clientèle

DANS QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉS ?

- PME
- Entreprises du BTP
- Raffinerie

POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLES

- BTS Maintenance des Systèmes (BTS MS)
- DUT énergétiques.
- BTS Fluides énergies Domotique (BTS FED).



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE et EFFICACITÉ ENERGETIQUE (MEE)

(EN APPRENTISSAGE)

NATURE ET DURÉE DES ENSEIGNEMENTS

DISCIPLINES ET ACTIVITÉS	DURÉE HEBDOMADAIRE
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	13 h
ÉCONOMIE-GESTION	1 h
PRÉVENTION-SANTÉ- ENVIRONNEMENT	1 h
FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, ÉDUCATION CIVIQUE	4,5 h (en seconde)
	4 h (en première)
	3,5 (en terminale)
MATHÉMATIQUES	2,5 h (en seconde et première)
	2 h (en terminale)
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	1.5 h
LANGUE VIVANTE	2 h
ARTS APPLIQUÉS-CULTURES ARTISTIQUES	1 h
EPS	2.5 h
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ	6 h
TOTAL	35 H/SEMAINE



35^H
d'enseignement
par semaine.

MODALITÉS D'ADMISSION

Un contrat de travail doit être établi entre l'apprenti et l'entreprise d'accueil. Ce contrat de travail, appelé aussi contrat d'apprentissage, est indispensable pour débiter la formation. Il peut être signé tout au long de l'année jusqu'à six mois avant la date d'examen.

SALAIRE MINIMUM (POURCENTAGE DU SMIC)

ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT	AGE			
	-18ans	18-20ans	21-25ans	26 ans et+
1RE ANNÉE	27 % 432.84 €	43 % 689.34 €	53 % 849.65	100 % 1603.12 €
2E ANNÉE	39 % 625.22 €	51 % 817.59 €	61 % 977.90 €	100 % 1603.12 €
3E ANNÉE	55 % 881.72 €	67 % 1074.09 €	78 % 1250.43 €	100 % 1603.12 €



CONTACT

Rue Pierre Mendès France - 70400 Héricourt
Tél. : 03 84 56 72 72 - Fax : 03 84 56 76 04

Mail : ce.0701035v@ac-besancon.fr lyceearagon.fr